

Séance ordinaire du 14 mai 2026

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 14 mai 2026, dès 19h30, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Mario Tremblay.

Sont présents : Mesdames les conseillères Isabelle Mayer et Suzanne Lapointe ainsi que messieurs les conseillers Jean Barrette, Francis Ruest, Gilles Massey et Jacques Ostiguy.

Est absent :

Assistent également à la séance, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Tania Murphy, greffière-trésorière adjointe et responsable des loisirs et des communications.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19h30.

Informations relatives à la séance de ce soir

« Je vous informe que la séance du conseil à laquelle vous assistez fait l'objet d'une captation vidéo pour permettre son visionnement sur YouTube.

Je rappelle à toutes les personnes présentes et à toutes celles qui prendront la parole que la présente séance du conseil est un événement public dédié à l'exercice de la démocratie. Celle-ci doit s'exercer librement et respectueusement. En conséquence, tout propos ou geste vexatoire ou diffamatoire ou manifestement mal fondé, pouvant porter atteinte à la réputation ou à l'image d'un élu, d'un employé de la Municipalité ou de toute autre personne ne sera pas toléré et toute personne ayant un tel comportement est susceptible des sanctions prévues au règlement relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances. En outre, nos règles et nos valeurs à Vaudreuil-sur-le-Lac ne permettent pas d'écarts de conduite, mais valorisent plutôt la participation citoyenne respectueuse des gens, des contraintes et des événements. La bienveillance caractérise notre communauté où il fait bon vivre en harmonie.

La captation débute lors de l'ouverture de la séance et prend fin au moment de la levée de celle-ci. ».

2026-05-106

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 mai 2026 tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2026

6.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026

7. RESSOURCES HUMAINES

8. FINANCES

8.1 Dépôt des chèques émis, déboursés directs et salaires

8.2 Autorisation des comptes à payer

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

10.1 TECQ 2024-2028 – Dépôt de la programmation de travaux #1_Révisée

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

11.1 Contribution financière au COBAVER-VS – Projet d'éradication de la châtaigne d'eau (saison 2026)

11.2 Octroi de mandat – Service d'accompagnement – JFLV inc.

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Autorisation de paiement – Dîner de reconnaissance des bénévoles (semaine de l'action bénévole) – Édition 2026

12.2 Demande d'aide financière – École secondaire Cité-des-Jeunes – Bourse d'appréciation aux élèves finissants 2025-2026

12.3 Octroi de contrat de services – Inspection de conformité des aires de jeu – Loisir et Sport Montérégie

12.4 Octroi de contrat – Réparation alimentation d'eau – Jeux d'eau au parc J.E.A. Bernardin

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

13.1 Retrait des projets de règlements n°389-2026, n°390-2026, n°391-2026, n°392-2026, n°393-2026 et n°394-2026

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les règles de décorum et de fonctionnement s'appliquent à toute période de questions tenue ce soir.

Veuillez vous lever, vous présenter au micro et mentionner votre nom, prénom et adresse. Les questions doivent être directes, succinctes et en forme interrogative, sans préambule ni commentaires, et porter sur un sujet d'intérêt public relevant de la Municipalité.

Chaque personne a droit à deux (2) questions, pour un maximum de cinq (5) minutes au total. Je vous demande d'utiliser un langage respectueux: aucun propos injurieux, intimidant, vexatoire ou diffamatoire, et aucun débat entre citoyens.

(Réf. : Règlement 366-2022 relatif à la régie interne du Conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac et au maintien de l'ordre durant ses séances adopté le 2 mars 2022)

6. GREFFE

2026-05-107

6.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2026

CONFORMÉMENT à l'article 201 du Code municipal, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2026 est déposé lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer

Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2026, tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-108

6.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2026

CONFORMÉMENT à l'article 201 du Code municipal, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026 est déposé lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean Barrette
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 avril 2026, tel que déposé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

8. FINANCES

8.1 DÉPÔT DES CHÈQUES ÉMIS, DÉBOURSÉS DIRECTS ET SALAIRES

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires payés pour la période se terminant le 8 mai 2026 pour un montant de 55 244,84\$.

Chèques émis par la Municipalité	0\$
Palements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	15 434,50\$
Salaires nets	39 810,34\$
TOTAL	55 244,84\$

2026-05-109

8.2 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre pour la période se terminant le 8 mai 2026 au montant de 119 312,22\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, étant les chèques numéros : 13564 à 13600 et les paiements par dépôts directs numéros : 260105 à 260129 totalisant un montant de 119 312,22\$ en date du 8 mai 2026;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

10. SERVICES URBAINS

2026-05-110

10.1 TECQ 2024-2028 – DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX #1_RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 2026-01-016 le 22 janvier 2026 autorisant le dépôt de la programmation de travaux #1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a modifié les projets de cette programmation avant son approbation par le Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution 2026-01-2016 et la remplacer par la présente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, es dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou

négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'ABROGER la résolution 2026-01-016 adoptée le 22 janvier 2026.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2026-05-111

11.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU COBAVER-VS – PROJET D'ÉRADICATION DE LA CHÂTAIGNE D'EAU (SAISON 2026)

CONSIDÉRANT QUE la châtaigne d'eau (*Trapa natans*) est une espèce exotique envahissante susceptible de nuire à la biodiversité, aux usages récréatifs et à la qualité des milieux aquatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) mène, depuis 2024, des activités de détection, de surveillance et d'arrachage de la châtaigne d'eau dans la rivière des Outaouais et le lac des Deux-Montagnes, incluant des secteurs touchant le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la demande de contribution transmise par le COBAVER-VS pour la poursuite des interventions en 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution vise à soutenir les efforts d'éradication et à favoriser le succès des interventions sur l'ensemble du secteur d'intervention, incluant Vaudreuil-sur-le-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Francis Ruest
Appuyé par Isabelle Mayer

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER au Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) une contribution financière au montant de 3 000\$ pour l'année 2026, afin de soutenir les activités de détection, de surveillance et d'arrachage de la châtaigne d'eau;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire # 02-413-00-521.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-05-112

11.2 OCTROI DE MANDAT – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT – JFLV INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite être accompagnée en urbanisme dans le cadre de l'acquisition projetée d'un boisé naturel en 2026, notamment afin de compléter le dossier auprès des instances métropolitaines et d'assurer un accompagnement avec la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la firme JFLV Inc. est une firme de consultants d'expérience spécialisée en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite bénéficier de l'expertise de M. Jean-François L. Vachon, urbaniste, consultant, et de son équipe;

CONSIDÉRANT l'offre de services de JFLV Inc. numéro 2026-1070, datée du 7 mai 2026, prévoit une banque d'environ 60 heures d'accompagnement, au taux horaire de 165\$/h, selon les heures réellement travaillées, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 11 382,53\$ taxes incluses, avec des heures réalisées en 2026 et 2027, une facturation mensuelle détaillée, et des frais de déplacement de 0,70\$/km en sus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroie à JFLV Inc. le mandat de service d'accompagnement, conformément à l'offre de services numéro 2026-1070 datée du 7 mai 2026, lequel mandat consiste en une banque d'environ 60 heures au taux horaire de 165\$/h;

QUE les honoraires soient facturés selon les heures réellement travaillées, sur présentation d'une facture mensuelle détaillée, pour un montant maximal autorisé de 11 382,53\$ taxes incluses, les frais de déplacement de 0,70\$/km en sus, pour des heures réalisées en 2026 et 2027;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-610-00-411.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-05-113

12.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – DÎNER DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES (SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE) – ÉDITION 2026

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la Semaine de l'action bénévole, les membres du Conseil municipal désirent souligner l'implication des bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'un dîner de reconnaissance a eu lieu le 25 avril 2026;

CONSIDÉRANT les dépenses engagées pour la tenue de cette activité, notamment pour le service de traiteur et la location de vaisselle et articles connexes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le paiement des dépenses liées au dîner de reconnaissance des bénévoles (Semaine de l'action bénévole 2026), pour les montants maximaux suivants :

- House of Chef James Mitchell Inc. : facture #D275, pour une somme de 2 707,52\$ taxes incluses;
- Location Déco+ Inc. : facture #05359, pour une somme de 510,31\$ taxes incluses;

D'AUTORISER également le paiement des achats divers effectués pour l'événement, pour une somme de 377,26\$ taxes incluses;

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire #02-110-00-493.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-05-114

12.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉCOLE SECONDAIRE CITÉ-DES-JEUNES – BOURSE D'APPRÉCIATION AUX ÉLÈVES FINISSANTS 2025-2026

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'École secondaire Cité-des-Jeunes pour souligner l'excellence, l'effort scolaire, le mérite sportif et l'engagement communautaire des finissants de la cuvée 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir deux bourses d'études de 150\$ à deux étudiants de l'École secondaire Cité-des-Jeunes et que lesdites bourses soient préférablement accordées à des résidents de Vaudreuil-sur-le-Lac;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac octroie une aide financière pour deux bourses de 150 \$ à l'École secondaire Cité-des-Jeunes;

QUE le Conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac autorise la directrice générale et greffière-trésorière, madame Danielle Coupal, à payer à l'École secondaire Cité-des-Jeunes, un montant maximal de 300 \$ à même poste budgétaire #02-701-20-970.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-05-115

12.3 OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES – INSPECTION DE CONFORMITÉ DES AIRES DE JEU – LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 5 mai 2026 déposée par Loisir et Sport Montérégie pour l'inspection de conformité des aires de jeu du parc J.E.A. Bernardin;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder à une inspection des aires de jeu afin de vérifier leur conformité, de prévenir les risques d'accident et d'assurer un environnement sécuritaire pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection proposée est réalisée selon la norme CAN/CSA-Z614-20 et inclut notamment la rédaction d'un rapport d'inspection ainsi que des tests d'impact (TRIAX) sur les surfaces amortissantes;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement sont inclus et que le coût total de l'offre s'élève à 1 034,78\$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gilles Massey
Appuyé par Jacques Ostiguy

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER à Loisir et Sport Montérégie le contrat de services professionnels visant l'inspection de conformité des aires de jeu du parc J.E.A. Bernardin, conformément à l'offre de services datée du 5 mai 2026;

D'AUTORISER une dépense maximale de 1 034,78\$, taxes incluses, pour la réalisation du mandat;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-701-50-521.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

2026-05-116

12.4 OCTROI DE CONTRAT – RÉPARATION ALIMENTATION D'EAU – JEUX D'EAU AU PARC J.E.A. BERNARDIN

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'ouverture du jeu d'eau extérieur, le sous-traitant a constaté que le tuyau d'alimentation d'eau était fissuré, rendant nécessaire une intervention corrective;

CONSIDÉRANT la soumission no 2026-230 datée du 8 mai 2026, reçue de Roland Bourbonnais Ltée, visant la réparation de l'alimentation d'eau dans le trou d'homme pour le jeu d'eau extérieur au montant de 2 920,37\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont requis afin d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité de l'alimentation d'eau du jeu d'eau extérieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Gilles Massey

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'OCTROYER le contrat à Roland Bourbonnais Ltée, conformément à la soumission no 2026-230 datée du 8 mai 2026, au montant de 2 920,37\$, taxes incluses;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire #02-701-50-521.

*MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2026-05-117

13.1 RETRAIT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS N°389-2026, N°390-2026, N°391-2026, N°392-2026, N°393-2026 ET N°394-2026

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de la refonte et de la concordance des règlements d'urbanisme, le conseil municipal a adopté, le 22 janvier 2026, les projets de règlements n°389-2026, n°390-2026, n°391-2026, n°392-2026, n°393-2026 et n°394-2026, par les résolutions n°2026-01-026, n°2026-01-027, n°2026-01-028, n°2026-01-029, n°2026-01-030, n°2026-01-031 et n°2026-01-032;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption desdits projets de règlements, des citoyens ont posé des questions et exprimé des inquiétudes, ce qui constitue un signe de la vitalité et de la santé démocratique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de refonte réalisé à ce jour comporte une base de travail substantielle, mais qu'il est requis de prendre acte de l'intérêt citoyen envers les questions soulevées par l'exercice;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite poursuivre la refonte et favoriser un débat constructif sur des bases saines et solides;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a déjà indiqué que les projets de règlements déposés le 22 janvier 2026 ne seront pas adoptés tels quels et qu'une poursuite du travail est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE, lorsque des modifications substantielles sont envisagées, il est généralement préférable de retirer les projets de règlements du processus d'adoption en cours afin de repartir sur des bases claires avec une nouvelle mouture;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'informer la MRC de Vaudreuil-Soulanges du retrait des projets de règlements, de demander la mise à jour du dossier et de convenir de la poursuite de l'analyse par la MRC, dans le respect des obligations de la Municipalité envers celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jacques Ostiguy
Appuyé par Jean Barrette

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE RETIRER du processus d'adoption en cours les projets de règlements adoptés le 22 janvier 2026 par les résolutions n°2026-01-026 à 2026-01-032, soit les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement sur le plan d'urbanisme n°389-2026;
- Projet de règlement de zonage n°390-2026;
- Projet de règlement de lotissement n°391-2026;
- Projet de règlement de construction n°392-2026;
- Projet de règlement sur les permis et certificats n°393-2026;
- Projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) n°394-2026;

DE CONFIRMER que le conseil municipal souhaite poursuivre la refonte des règlements d'urbanisme et qu'il entend poursuivre le travail afin de déposer, à une séance ultérieure, de nouveaux projets de règlements reposant sur des bases saines et solides;

DE PRÉCISER que les nouveaux projets de règlements, lorsqu'ils seront prêts, suivront le processus d'adoption habituel (avis de motion, adoption d'un projet, consultation publique, adoption, approbations requises et entrée en vigueur, selon le cas);

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin :

- a) de l'informer du retrait des projets de règlements;
- b) de demander la mise à jour du dossier;
- c) de convenir de la poursuite de l'analyse par la MRC afin de soutenir la préparation de la nouvelle mouture, le tout dans le respect des obligations de la Municipalité envers la MRC.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AFFAIRES DIVERSES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les règles de décorum et de fonctionnement s'appliquent à toute période de questions tenue ce soir.

Veillez vous lever, vous présenter au micro et mentionner votre nom, prénom et adresse. Les questions doivent être directes, succinctes et en forme interrogative, sans préambule ni commentaires, et porter sur un sujet d'intérêt public relevant de la Municipalité.

Chaque personne a droit à deux (2) questions, pour un maximum de cinq (5) minutes au total. Je vous demande d'utiliser un langage respectueux: aucun propos injurieux, intimidant, vexatoire ou diffamatoire, et aucun débat entre citoyens.

(Réf. : Règlement 366-2022 relatif à la régie interne du Conseil municipal de Vaudreuil-sur-le-Lac et au maintien de l'ordre durant ses séances adopté le 2 mars 2022)

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-05-118

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h41 l'ordre du jour étant épuisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Isabelle Mayer
Appuyé par Francis Ruest

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 14 mai 2026 à 20h42.

**MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Directrice générale et
Greffière-trésorière

Le maire

Danielle Coupal

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*